

## Demande de logement à loyer modique

RÉSERVÉ À Numéro de dossier \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
L'ORGANISME Numéro du ménage \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

**PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS** Les renseignements personnels recueillis par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or ou par ses partenaires sont nécessaires pour l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, des règlements afférents et des programmes qu'elle a adoptés en vertu de ceux-ci. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel autorisé ou à ses partenaires et exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'étude ou de sondage. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier.

### A - DEMANDEUR (Art. 11 et 16)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
N<sup>o</sup> de téléphone

Êtes-vous :  Inuit  Métis  Premières Nations : \_\_\_\_\_

Êtes-vous citoyen canadien ou résident permanent? :  Oui  Non

### PERSONNE RESSOURCE (À rejoindre en l'absence du demandeur)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
N<sup>o</sup> de téléphone Lien

### B - ADRESSES (Où vous avez résidé dans la province de Québec au cours des 24 mois précédant votre demande)

Adresse actuelle Code postal An / Mois ➤ Durée de résidence

Adresse précédente Code postal An / Mois ➤ Durée de résidence

Adresse précédente Code postal An / Mois ➤ Durée de résidence

Adresse précédente Code postal An / Mois ➤ Durée de résidence

### C - INFORMATIONS Est-ce que vous, ou un membre de votre ménage, avez :

- Oui  Non ➤ Déjà été expulsé d'un logement à loyer modique?
- Oui  Non ➤ Déjà déguerpi d'un logement à loyer modique sans aviser le locateur?
- Oui  Non ➤ Une dette envers un locateur de logements à loyer modique?

**INFORMATIONS SUR L'AUTONOMIE (Art. 11 et 14)** (Si vous avez répondu **oui** à l'une des questions suivantes, veuillez remplir et signer l'annexe «Questionnaire sur l'autonomie».)

- Oui  Non ➤ Est-ce qu'il a un membre de votre ménage qui a de la difficulté à assurer seul ses besoins essentiels (soins personnels, tâches ménagères usuelles sans aide...)
- Oui  Non ➤ Est-ce qu'il a un membre de votre ménage à besoin de l'aide d'un soutien extérieur ou nécessite la cohabitation avec un proche aidant?
- Oui  Non ➤ Est-ce que vous ou un membre de votre ménage a un handicap qui entraîne des difficultés (fauteuil roulant...)

**COMMENTAIRES DU DEMANDEUR** (indiquer les raisons pour lesquelles vous faites une demande de logement)

\_\_\_\_\_

## D - COMPOSITION DU MÉNAGE (Art. 11) Proche aidant? L'inscrivez dans la colonne « lien de parenté ». Garde partagée? veuillez préciser le pourcentage (%) de temps de garde pour chaque enfant.

OCCUPANT NOM ET PRÉNOM <small>TOUS LES MEMBRES</small>	DATE DE NAISSANCE	ÂGE	SEXE F / M	LIEN DE PARENTÉ <small>AVEC LE DEMANDEUR</small>	% TEMPS DE GARDE	HANDICAPÉ OUI / NON	ÉTUDIANT PLEIN OUI / NON <small>ÉTABLISSEMENT</small>
1- _____	____/____/____	____	____	____	____	____	OU? _____
2- _____	____/____/____	____	____	____	____	____	OU? _____
3- _____	____/____/____	____	____	____	____	____	OU? _____
4- _____	____/____/____	____	____	____	____	____	OU? _____
5- _____	____/____/____	____	____	____	____	____	OU? _____
6- _____	____/____/____	____	____	____	____	____	OU? _____

## E - REVENUS (Art. 27)

(de l'année civile précédant la date de la demande)

ANNÉE

OCCUPANT :	1	2	3	4	5	6
Revenu de travail						
Emploi-Québec (formation) *						
Aide sociale**						
Assurance Emploi						
Pension de vieillesse						
Régie des rentes						
Autres pensions						
Intérêts et placements						
CSST						
SAAQ						
Pension alimentaire reçue						
Autres revenus (précisez)						
<b>Total partiel individuel :</b>						
<b>TOTAL DU MÉNAGE :</b>						

## F - INFORMATIONS STATISTIQUES SUR LE DEMANDEUR (questions facilitatives)

La présente section a pour but de permettre au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or d'effectuer les analyses, les études et les recherches nécessaires à la planification de ses activités de même qu'à l'amélioration de ses programmes et de ses services. Toutes les réponses aux questions demeureront strictement confidentielles et ne seront jumelées à aucun renseignement nominatif qui permettrait d'identifier des individus ou des ménages. S'il y en a plus d'une, précisez.

- Français    Anglais    Algonquin    Cri    Autre : \_\_\_\_\_   ➤ Langue utilisé à la maison?  
 Français    Anglais    Algonquin    Cri    Autre : \_\_\_\_\_   ➤ Langue utilisé à l'extérieur du domicile?  
 \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_   ➤ Communauté(s) d'origine sont issus les membres de votre ménage ?

## DÉCLARATION

Je déclare que tous les renseignements inscrits dans la présente annexe sont véridiques et complets. Je reconnais que toute information erronée pourrait entraîner le retrait de la liste d'admissibilité, le refus d'octroyer un logement à loyer modique, la modification des conditions de location ou l'éviction du logement. Je consens à ce que tous les renseignements personnels recueillis par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or dans cette annexe, et qui sont nécessaires à l'étude de ma demande, soient transmis aux partenaires de la Société d'habitation du Québec qui traiteront le dossier.

Signature du demandeur

Date

Signature du représentant de l'organisme

Date

\* Les sommes supplémentaires versées par Emploi-Québec dans le cadre des modalités d'application des mesures actives d'Emploi-Québec financées par le Fonds de développement du marché du travail (Art. 2.11) et les allocations d'aide à l'emploi versées au cours d'une année civile à une personne qui participe à des mesures actives d'Emploi-Québec sont exclues du calcul du revenu jusqu'à concurrence d'un montant de 1 560 \$ par personne (Art. 2.13 du Règlement sur les conditions de location). \*\* Les ajustements aux prestations d'aide sociale versés en vertu des articles 74 à 78 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles pour tout enfant à charge majeur, selon l'article 204 de ce règlement, qui fréquente un établissement d'enseignement (Art. 2.7 du Règlement sur les conditions de location) sont exclues du calcul du revenu.